



PROFIL DE POSTE : responsable du service eau et assainissement

Employeur : Communauté de communes Bugey Sud

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Temps de travail : complet 35h

Poste à pourvoir : dès que possible

Date limite de candidature : 4 octobre 2019

Service d'affectation : pôle environnement et aménagement durable

Lieu de travail : Communauté de communes Bugey Sud, 34 Grande Rue, 01300 Belley

Détails de l'offre :

Grade : Ingénieur

Famille de métier : eau et assainissement

Métier : responsable d'exploitation eau potable et assainissement

Descriptif de l'emploi :

La communauté de communes Bugey Sud regroupe 43 communes du Sud-Est du département de l'Ain et compte une population de plus de 35 000 habitants. Elle est compétente sur le développement économique, l'environnement, l'aménagement du territoire, la voirie, la politique de la ville, l'habitat, l'action sociale, la construction d'équipements publics et le tourisme.

La loi NOTRe du 7 août 2015 et loi Ferrand août 2018 impose le transfert obligatoire des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vers les EPCI à compter du 1er janvier 2026 et concerne donc :

- L'eau potable
- L'assainissement des eaux usées
- L'assainissement non collectif
- L'assainissement des eaux pluviales

Les élus communautaires de BUGEYSUD ont voté en 2017 un accompagnement de trois bureaux d'étude et de l'agence départementale d'ingénierie pour les missions suivantes : dresser un état des lieux du service, tant en termes humains, techniques ou financiers dans les 43 communes du Bugey Sud pour définir les actions techniques à mettre en œuvre.

Suite aux conclusions de ces études, la communauté de communes Bugey et ses communes ont opté par délibération en juillet 2019 pour un transfert au 1^{er} janvier 2022 afin de conserver l'enveloppe financière affecté au projet de transfert (études et schémas directeurs, recrutement d'un chargé de mission) et soutenir les communes en difficulté en activant la solidarité territoriale.

Dans le cadre de ce transfert, l'étude réalisée a porté à la fois sur :

- Technique, afin de connaître l'état du patrimoine qui sera transféré et les priorités d'actions,
- Juridique, afin de définir les procédures à mettre en œuvre pour ce transfert,
- Financière, afin de connaître les impacts du transfert sur le budget de la communauté.

Le poste s'inscrit dans le pôle « environnement et aménagement durable actuellement composé de 3 personnes sous les services GEMAPI et SPANC.

Dans le cadre de ce transfert de compétences, il est proposé de recruter un responsable du service eau et assainissement qui apportera assistance à la collectivité sur le volet technique, administratif et aura un rôle de facilitateur entre les bureaux d'études et les différents services de la collectivité sur les volets administratifs, juridiques ou humains et des communes membres.

Les missions :

Sous la responsabilité du directeur du pôle technique et du pôle environnement et aménagement durable, le responsable du service eau et assainissement devra suivre et développer différents projets :

- Assister le bureau d'études en charge du transfert, faciliter les relations avec les collectivités compétentes et le transfert des informations.
- Recueillir et synthétiser les données techniques, juridiques et financières en fonction des demandes du bureau d'études.
- Accompagner le titulaire lors des phases de terrain.
- Suivre l'avancement de la mission et l'atteinte des objectifs au regard du cahier des charges.
- Encadrer et contrôler les études et démarches préalable au transfert.
- Organiser et animer les réunions de travail, les comités techniques et les comités de pilotage en collaboration avec le bureau d'étude et un bureau de communication ou le service communication de la collectivité.
- Participer à la définition des objectifs du service.
- Planifier l'ensemble des opérations et définir des priorités.
- Coordonner la mise en œuvre du transfert de compétence pour un service opérationnel au 1er janvier 2022 en faisant le lien avec les différents services de la communauté et des autorités compétentes (ressources humaines, service juridiques, service financier...), les services opérationnels (régies..) et les communes membres.
- Préfiguration du futur service (définition du futur service et de la qualité de service rendu, définition des modalités de gestion, etc.).
- Préfiguration du budget du service intercommunal en dépenses et en recettes.
- Analyse de la tarification actuelle au regard des besoins budgétaires.
- Rédaction de documents nécessaires à la mise en œuvre du transfert.
- Assister les communes sur les projets à venir.
- Animer et piloter la mise en oeuvre des schemas directeurs à l'échelle intercommunale.

Profil demandé :

Diplôme d'ingénieur ou autre diplôme technique de niveau bac +5 reconnu par l'Etat, et/ou expériences professionnelles confirmées dans le domaine de du développement de projet en eau et/ou assainissement.
Expérience souhaitées en management de service eau et assainissement
Capacité à travailler sous forme de projets,
Utilisation courante de l'informatique, aisance téléphonique, capacité rédactionnelle (adaptation des écrits selon les supports : web, courriers, guide, communiqué de presse, etc.),
Aptitudes relationnelles et au travail en équipe,
Autonomie dans l'organisation de son travail et capacité à gérer simultanément plusieurs dossiers,
Capacité à travailler sur un large territoire (43 communes) et sur plusieurs lieux (siège et communes),
Force de propositions, dynamisme,
Vous justifiez impérativement d'une formation ou stage dans l'un des domaines suivants : Animation et développement de projets en Eau et Assainissement,
Développement local,
Sensibilité aux questions environnementales et du développement durable,
La maîtrise des outils des SIG serait une compétence appréciée,
Connaissance du fonctionnement d'une collectivité territorial.

Candidature à transmettre à M. le Président de la

Communauté de communes du Bugey Sud – 55 Grande Rue 01300 BELLEY

Courriel : drh@ccbugeysud.com

Téléphone : 04 79 81 41 05

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.